



RAPPORT
DU
COMITÉ DE RÉFLEXION
SUR LA PERTINENCE DE CONSTRUIRE UN PONT
RELIANT LES DEUX RIVES DE
L'ARRONDISSEMENT DE VERDUN

déposé à

l'assemblée régulière du conseil d'arrondissement

tenue le 2 juillet 2008 à la Mairie d'arrondissement

AVANT-PROPOS

Tel que le rappelait le Maire dans son rapport présenté à la séance du Conseil du 5 février 2008, la circulation aux entrées et sorties du quartier de L'Île-des-Sœurs de l'arrondissement de Verdun a suscité de nombreuses et parfois houleuses discussions, notamment depuis l'automne dernier. En conséquence, un nombre de plus en plus élevé de citoyens de toutes les parties de L'Île-des-Sœurs ont repris l'idée de construire un pont entre le quartier de L'Île-des-Sœurs et le secteur terre ferme de Verdun.

Les membres du Conseil se sont alors engagés à mettre sur pied « un comité de réflexion qui aurait pour mandat d'étudier, si possible en dehors de toute passion et de toute ambition autre que le meilleur intérêt de tous les Verdunoises et les Verdunois, la pertinence de construire un nouveau pont et les conditions dans lesquelles il pourrait être réalisé ». Il a également convenu « qu'une des conditions de sa réalisation, le cas échéant, devait demeurer l'assentiment des citoyennes et des citoyens de Verdun ».

LE COMITÉ

Composé de citoyens représentatifs des résidents des deux rives de Verdun et de fonctionnaires de l'arrondissement, le comité a tenu trois rencontres entre le 9 mars et le 9 juin 2008. Chacun des membres du comité a ensuite pu commenter la version finale du présent rapport et en a approuvé le contenu et les conclusions.

Le Maire et le Conseil d'arrondissement désirent remercier les personnes suivantes de leur implication dans les travaux du comité et de l'intérêt qu'ils portent aux affaires de l'arrondissement :

M. **Gilles Baril**, *directeur d'arrondissement*,
M. **Paul Beaupré**, *conseiller d'arrondissement*
M. **André Desmarais**, *citoyen, président de la SDC-Wellington*
Mme **Hellen Dionne**, *citoyenne, représentante de l'APRIDS*
M. **Raymond Fréchette**, *ingénieur – services techniques*
M. **Jacques Larose**, *citoyen*
M. **Luc Maurice**, *citoyen*
M. **Claude Ravary**, *citoyen*
M. **Marc Touchette**, *conseiller d'arrondissement*
M. **Claude Trudel**, *maire*

Mme **Francine Morin**, *responsable du protocole et des relations publiques, à titre d'observatrice*

HISTORIQUE ET CONTEXTE

Le Comité note que le projet de construction d'un pont reliant la terre ferme et l'île est déjà inscrit au chapitre 24 – Arrondissement de Verdun, de la partie II du Plan d'urbanisme de Montréal de 2005. L'objectif est libellé de la façon suivante :

Objectif 16 – Réaménager les accès au quartier de l'Île-des-Sœurs

Actions

16.2 Compléter les études de pré-faisabilité pour la création d'un pont entre le quartier de L'Île-des-Sœurs et le quartier de Wellington-de-l'Église, destiné prioritairement aux piétons et aux cyclistes, et évaluer l'opportunité de le concevoir de façon qu'il puisse être occasionnellement emprunté par des véhicules d'urgence, en cas de besoin.

Afin de mieux comprendre les enjeux et éclairer leur réflexion, les membres du Comité ont eu accès à toute l'information pertinente dont disposait l'arrondissement.

Des explications leur ont également été fournies quant aux travaux en cours aux entrées et sorties du quartier de L'Île-des-Sœurs. Ils en ont conclu que leur réalisation devrait assurer une meilleure fluidité de la circulation dans ce secteur.

Historique – planification des travaux de réaménagement des entrées et sorties pour L'Île-des-Sœurs (1967-2003):

- Dans le cadre de la planification préparée par la firme BBL **en 1967**, un pont était prévu dans l'axe de la rue *Galt* et du boulevard *Marguerite-Bourgeoys*.
- Un nouveau plan directeur préparé par Lavalin **en 1988**, prévoyait, dans un des scénarios, un pont dans le même axe. Un autre scénario prévoyait un pont dans l'axe *chemin du Golf* (via le 800, chemin du Golf) et l'arrière de l'École secondaire Mgr-Richard.
- Le dernier plan directeur, datant de **2003**, ne prévoyait pas la nécessité d'un pont dans l'axe *Galt* et *Marguerite-Bourgeoys* en raison de la diminution prévue de la population de L'Île-des-Sœurs à la fin de son développement, celle-ci devant passer de 45 000 à 23 000 résidents. Les travaux aux entrées et sorties du quartier de L'Île-des-Sœurs, actuellement en cours de réalisation, sont conformes à ce plan.

Éléments de contexte – entrées et sorties du quartier L'Île-des-Sœurs (2007-2008)

- Les membres du comité ont examiné et reçu des explications sur les problèmes survenus à la fin de 2007, plus précisément les 30 et 31 octobre ainsi que le 17 décembre et la forte congestion qui en a résulté.
- Ils ont également pris connaissance et discuté des mesures de mitigation mises en place pour réduire au minimum les impacts lors d'un incident.
- Ils ont enfin discuté des impacts d'une population qui passera d'environ 17 000 personnes en 2008 à 23 000 personnes quand sera achevé le développement domiciliaire prévu au plan d'urbanisme de l'arrondissement.

QUESTIONS ABORDÉES PAR LES MEMBRES DU COMITÉ

Outre l'opportunité de construire un pont en en considérant les impacts tant positifs que négatifs, les éléments de réflexion suivants ont particulièrement retenu l'attention des membres du comité et fait l'objet d'échanges entre eux :

- L'impact des améliorations aux entrées et sorties de L'Île-des-Sœurs et du réaménagement du réseau routier sur la Pointe-Nord de l'île en termes d'accroissement du sentiment de sécurité et de meilleure fluidité de la circulation.
- Les répercussions sur le réseau routier de L'Île-des-Sœurs de La reconstruction annoncée de l'échangeur Turcot, celle du pont de l'Île-des-Sœurs et la reconstruction éventuelle du pont Champlain.
- Les préoccupations concernant la congestion très fréquente sur le réseau autoroutier environnant (Bonaventure, autoroute 15, pont Champlain), un blocage sur le réseau autoroutier supérieur causant généralement de la congestion à la sortie de L'Île-des-Sœurs.
- Les avantages d'un accès plus rapide à la station de métro De-l'Église via un service de transport en commun plus direct.
- Les répercussions de l'arrivée des employés de Bell Canada sur la Pointe-Nord.

- La vocation du pont. Doit-on favoriser la construction d'un pont de service uniquement, c'est-à-dire une structure réservée aux seuls véhicules de transport en commun, aux services d'urgence santé, aux policiers et pompiers, aux vélos et aux piétons? Ou doit-on plutôt construire un pont ouvert à la circulation des tous les véhicules. Si cette solution était retenue, le pont devrait-il être accessible à la circulation locale uniquement? Et dans cette hypothèse, comme dans celle d'un pont de service uniquement, comment en contrôler l'accès?
- La détermination des caractéristiques du pont (largeur, longueur) et de son utilisation dans 5, 10 ou 15 ans.
- Les impacts sur les résidents d'une construction éventuelle dans l'axe de la rue Galt et du boul. Marguerite-Bourgeoys.
- Les coûts associés à la construction d'un éventuel pont et son financement.

Tout au long de leurs délibérations, les membres du comité ont réfléchi aux aspects suivants, lesquels les ont grandement aidés à mieux comprendre les enjeux.

- L'importance d'un accès rapide à l'Hôpital de Verdun, notamment pour les personnes âgées, de plus en plus présentes sur l'île.
- Priorisation de la sécurité en cas d'évacuation d'urgence des insulaires et des entrées et sorties, a tout moment, des véhicules d'urgence.
- Avantages et conséquences de la construction éventuelle d'un pont sur le plan environnemental et sur la circulation partout dans l'arrondissement.
- Les coûts et les impacts environnementaux associés à la construction sur un axe autre que l'axe Galt/Marguerite-Bourgeoys.

CARACTÉRISTIQUES DU PONT

Le comité est d'avis que si l'arrondissement favorisait la construction d'un pont, celui-ci devrait être érigé en fonction des besoins tant actuels que futurs. La norme proposée par la Division des ponts et tunnels de la Ville de Montréal favorise une structure avec 18 mètres de largeur utilisable, norme avec laquelle les membres du comité sont en accord.

SONDAGE – RÉSULTATS ET ANALYSE

Les membres du comité ont pris connaissance, avant sa publication, de partie d'un sondage d'opinion que l'arrondissement de Verdun a réalisé en mai 2008 auprès de 900 citoyens de Verdun répartis également dans chacun des trois quartiers de son territoire.

Un des segments du sondage portait sur des questions relatives à la construction éventuelle d'un pont. Les questions posées étaient les suivantes :

1. *Afin d'améliorer la circulation et la sécurité aux entrées et sorties du quartier de L'Île-des-Sœurs, seriez-vous en accord avec la construction d'un pont entre L'Île-des-Sœurs et la terre ferme...*

A..... ouvert à toutes les formes de véhicules ?

B..... réservé exclusivement au transport en commun, aux piétons, aux cyclistes et aux véhicules d'urgence?

2. *Accepteriez-vous une augmentation de vos taxes pour assurer le coût de construction de ce pont?*

Les répondants du quartier de L'Île-des-Sœurs sont favorables à 47 % à l'aménagement d'un pont tout usage et à 74% à la construction d'un pont réservé aux autobus, aux vélos, à la marche à pied et aux véhicules d'urgence.

L'ensemble des Verdunois, favorise ces deux options à 41 % et 71 % respectivement.

Lorsqu'il est question d'en assumer les coûts au moyen d'une augmentation de taxes, cette proportion diminue à 39 % pour l'ensemble des Verdunois et à 44 % dans le seul quartier de L'Île-des-Sœurs.

Les membres constatent que près de trois Verdunois sur quatre, tous quartiers confondus, sont en faveur de la construction d'un pont de services entre les deux rives de l'arrondissement et que 39%, tous quartiers confondus, ne veulent pas en défrayer le coût par le biais d'une taxe spéciale.

UNE DÉMARCHE ESSENTIELLE

Dans le cadre d'une analyse de couverture de risques, le Service des incendies (SIM) de l'Agglomération de Montréal, examine présentement différents scénarios pour mieux desservir le secteur de L'Île-des-Sœurs. Les membres du comité ont pris acte avec intérêt qu'un lien entre le quartier de L'Île-des-Sœurs et l'île de Montréal fait partie de cette analyse.

Le SIM a d'ailleurs fait part à la direction de l'arrondissement qu'il s'apprêtait à commander sous peu une étude de pré-faisabilité pour la construction d'un pont à la Division des ponts et tunnels du Service Infrastructures, transport et environnement. Le comité est d'avis que cette étude s'impose et qu'elle devrait être réalisée dans les meilleurs délais.

AUTRES ENJEUX

Dans l'éventualité de la réalisation du projet de pont, le comité est d'avis que certains enjeux devraient être préalablement traités, notamment les suivants :

➤ **L'axe**

L'axe prévu au plan directeur de 2003 (*rue Galt et boul. Marguerite-Bourgeoys*) fait l'objet d'un très large consensus au sein du Comité. Il y a toutefois lieu d'attendre les conclusions de l'étude du SIM avant de statuer de façon définitive sur cette question.

➤ **Les sources de financement**

Le comité est d'avis que l'arrondissement doit étudier rapidement les diverses possibilités de sources de financement, autres que la taxation, pour la réalisation d'un pont, le cas échéant.

➤ **Les impacts environnementaux**

Le comité est conscient de la forte possibilité que le ministère du Développement durable, de l'environnement et des parcs procède à des analyses d'impacts environnementaux avant d'accorder son aval à un projet de construction de pont.

➤ **La conception architecturale**

Le comité encourage l'arrondissement de Verdun à se pencher sur la conception architecturale d'un futur pont pour s'assurer qu'il respecte le caractère distinct des deux quartiers qu'il réunira.

RECOMMANDATION

Les membres du comité de réflexion recommandent à l'unanimité à l'arrondissement de Verdun la construction d'un pont de services, notamment pour les véhicules d'urgence, d'entretien, les autobus, les vélos et les piétons, à la condition que le principe en soit accepté par une majorité de citoyens de Verdun et que son financement soit assuré par une instance autre que l'arrondissement.

Verdun, le 30 juin 2008